



## 16ème législature

<b>Question N° : 13289</b>	<b>De Mme Justine Gruet ( Les Républicains - Jura )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Enseignement supérieur et recherche
<b>Rubrique</b> > médecine	<b>Tête d'analyse</b> > Attractivité des études de médecine et santé des étudiants	<b>Analyse</b> > Attractivité des études de médecine et santé des étudiants.
Question publiée au JO le : <b>28/11/2023</b> Réponse publiée au JO le : <b>13/02/2024</b> page : <b>982</b> Date de changement d'attribution : <b>12/01/2024</b>		

### Texte de la question

Mme Justine Gruet interpelle Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'attractivité des études de médecine ainsi que sur la santé de ces étudiants. L'application lors de l'année universitaire 2020-2021 de la loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé n° 2019-774 du 24 juillet 2019 a été largement critiquée. Non seulement à cause du contexte sanitaire de l'époque, mais parce qu'elle ne répondait pas aux véritables aspirations des étudiants en médecine au moment où le pays déplorait l'accroissement des iniquités territoriales en matière d'offre de soins. Les ajustements réalisés face aux multiples dysfonctionnements de cette réforme ne suffisent pas. En effet, la baisse d'attractivité des études de médecine devient préoccupante. La modification du cursus et des épreuves ajoute à des études déjà exigeantes une complexité supplémentaire que d'autres pays européens ne s'imposent pas. L'organisation des épreuves dans un calendrier bien plus court a poussé davantage d'étudiants qu'à l'accoutumée à redoubler leur 6e année de médecine afin de mieux se préparer l'année suivante. Une exigence qui s'observe également en matière de notation, où il est désormais nécessaire d'obtenir au moins 14/20 aux connaissances de rang A, afin de passer les examens cliniques objectifs structurés (ECOS), eux-mêmes indispensables pour entrer en internat. Une pression accrue, qu'il faut mettre en perspective avec une rémunération quasi insignifiante malgré les revolarisations du Ségur de la santé et dont le manque de considération se manifeste jusqu'à la phase d'appariement où la vie personnelle de l'étudiant n'est pas prise en compte. Mme la députée alerte donc Mme la ministre sur la baisse d'attractivité des études de médecine, ainsi que sur le découragement des étudiants en proie à de grandes difficultés psychologiques et financières. L'inaction politique condamnerait de manière certaine le pays à l'amplification du phénomène de désertification médicale faute de candidats et particulièrement dans les territoires ruraux. Elle lui demande donc si des mesures d'urgence (revalorisation financière, homogénéisation européenne, facilitation des passerelles entre les métiers du soin, etc.) sont à l'étude afin de répondre au plus vite au mal-être de ces étudiants.

### Texte de la réponse

Les formations de médecine ont fait l'objet de plusieurs réformes menées progressivement ces dernières années (réforme du troisième cycle des études médicales en 2017, du premier cycle des études de santé en 2019 puis du deuxième cycle des études médicales). Ces transformations qui ont rénové en profondeur les formations visent à mieux former nos futurs professionnels de santé et à répondre aux besoins croissants des territoires. Ces

changements, issus de larges consultations impliquant des représentants de l'ensemble des acteurs, nécessitent une appropriation par le plus grand nombre (administrations, établissements, étudiants et, plus largement, par le grand public). Chacune de ces réformes fait par ailleurs l'objet d'un important travail de suivi tout au long de sa mise en œuvre. Il convient à cet égard de préciser que, si certains étudiants ont pu exprimer quelques craintes quant aux modifications apportées aux épreuves permettant l'accès des étudiants en médecine à l'internat, la première session d'épreuves dématérialisées (ED) organisée en octobre 2023 s'est déroulée sans incident majeur et près de 90 % des étudiants ont obtenu la note minimale requise. Loin de connaître un désintérêt, les formations médicales, et notamment la filière de médecine, sont particulièrement attractives et plébiscitées par les étudiants. Ainsi, malgré une augmentation des capacités d'accueil dès la première année de mise en œuvre de la réforme du premier cycle des études de santé, le nombre de candidatures reste largement supérieur aux places disponibles. Si l'exigence et la sélectivité des formations de santé sont nécessaires pour garantir la qualité des soins dont le système de santé a besoin, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche n'en est pas moins soucieux d'accompagner chaque étudiant sur la voie de la réussite et de veiller au bien-être de tous. En effet, afin d'améliorer la qualité de vie des internes et de l'ensemble des étudiants en santé, le Gouvernement a décidé ces dernières années d'amplifier sa mobilisation et de mettre en œuvre des mesures fortes et rapides afin de lutter contre le mal-être des jeunes médecins en devenir. Ainsi, à l'issue des discussions qui s'étaient tenues lors du « Ségur de la Santé », un accord a été conclu le 16 juillet 2020 avec l'intersyndicale nationale des internes (ISNI) et l'intersyndicale nationale des internes en médecine générale (ISNAR IMG) visant à revaloriser les indemnités et les rémunérations d'une part et à mieux structurer la formation pendant les stages d'autre part. La coordination nationale d'accompagnement des étudiants et étudiantes en santé (CNAES), instaurée en 2019, œuvre quotidiennement pour améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en santé et réduire ainsi les éventuels abandons remontés en nombre limité par les unités de formation et de recherche en santé. Une plateforme nationale d'écoute avec psychologues, assistantes sociales, site internet, boîte courriel et numéro d'appel a été instituée en avril 2021 sous la supervision conjointe du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère chargé de la santé. Ce dispositif permet aux étudiants en santé d'être accompagnés, écoutés et ré-orientés si nécessaire auprès d'acteurs locaux pouvant leur venir en aide. Des dispositifs d'aides à la gestion des situations critiques d'étudiants en santé ont été mis en place aux niveaux local, puis régional et national (par le biais notamment de la médiation). Un réseau de référents en charge du soutien aux étudiants en santé a été déployé au niveau des centres hospitaliers universitaires et des groupements hospitaliers de territoire ; ce réseau travaille en lien avec les facultés des sciences médicales et paramédicales. Enfin, les maîtres de stage universitaire, qui accueillent des étudiants de deuxième et troisième cycles de médecine, sont désormais formés au repérage des situations à risques psychosociaux et de violences sexistes et sexuelles. L'ensemble de ces mesures engage ainsi dans une dynamique collective l'ensemble des acteurs ; les universités et les établissements de santé constituant les acteurs locaux, de premier recours qui sont accompagnés sans être pour autant déresponsabilisés.